

25 janvier 2019

**Suivi de la contribution de l'ESS au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires**

*En juin 2018, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire remettait à François Bonneau, Président de Région, le document « 100 propositions pour une région sociale, solidaire et environnementale à 360° », contribution concertée des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Depuis, le Conseil Régional a adopté ce document structurant pour l'aménagement et le développement du territoire le 20 décembre 2018.*

Le SRADDET se compose de deux documents :

- un rapport regroupant 4 grandes orientations et 20 objectifs
- ainsi qu'un fascicule découpé en 5 chapitres et 47 règles.

Rappelons que ce document a une vocation urbanistique et que les règles s'appliqueront, après une période d'enquête publique, aux plans et schémas établis par les collectivités territoriales infra régionales (Plan locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohésion Territoriale, Charte de Parcs Naturels Régionaux, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local d'Habitat, Plan Climat Air Énergie Territorial, etc.).

Le SRADDET a donc une portée prescriptive sur des thématiques variées : la gestion foncière, la biodiversité, l'habitat, la gestion des déchets, les transports et la mobilité, l'armature territoriale de la région, l'énergie renouvelable ou encore la transition énergétique.

**Quelle place de pour l'Économie Sociale et Solidaire dans le projet de schéma ?**

L'Économie Sociale Solidaire et ses composantes sont bien représentées dans les orientations suivantes: la démocratie permanente (objectif n°1), la coopération entre territoires (objectifs n°2,4), la jeunesse (objectifs n°6 et 12), l'accès aux soins (objectif n°8), le respect de l'environnement (objectifs n°11, 13,18), un habitat durable (objectif

n°7), une consommation en énergie réfléchie (objectif n°16) et l'économie circulaire (objectif n°19 et 20).

Concernant les 47 règles définies, l'ESS n'apparaît pas expressément mais se laisse deviner, notamment parce que plusieurs règles donnent une position centrale à la coopération entre divers acteurs dont la société civile (panels de citoyen.nes et associations). Egalement, dans le chapitre 5 qui concerne la gestion des déchets, les ressourceries sont clairement positionnées comme structures à favoriser pour le réemploi même si l'on peut regretter que les règles n'aillent pas assez loin sur l'économie circulaire.

De façon plus globale, les règles du SRADDET invitent les collectivités territoriales à mettre en place des alternatives pour l'aménagement des territoires (covoiturage, déplacements par modes actifs, énergie renouvelable, redynamisation des centres villes, accueil des jeunes, etc.) auxquelles l'ESS apporte aujourd'hui des réponses. Le SRADDET incite également à sensibiliser les citoyen.ne.s, entreprises, et élu.e.s sur des sujets d'avenir : changements écologiques, tri des déchets, transition énergétique, etc.

### Calendrier de l'enquête publique

La prochaine étape du SRADDET sera la consultation des collectivités infra régionales entre le mois de janvier et de mars. **Entre avril et juillet 2019, une enquête publique sera mise en ligne sur le site [democratie-permanente.fr](http://democratie-permanente.fr) à laquelle citoyen.nes, associations, entreprise, pourront participer.** Après ces temps de concertations, des commissaires enquêteurs auront comme missions l'analyse et l'expertise des remarques formulées. Enfin, la Région devra intégrer les avis émis ou motiver son positionnement pour que l'adoption du SRADDET soit proposée entre octobre et décembre 2019.

**La CRESS Centre-Val de Loire prépare une communication qui pourra être mobilisée par les acteurs de l'ESS et les citoyens pour l'enquête publique.**

**Pour aller plus loin, retrouvez aux liens suivants :**

- [La contribution de l'ESS au SRADDET](#)
- [Le communiqué publié à la suite de la remise de la contribution à François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire](#)

**Pour plus d'information, vous pouvez contacter:**

Chloé Collier, chargée de mission

[c.collier@cresscentre.org](mailto:c.collier@cresscentre.org)